



## COMMUNIQUE

En application de la loi n°006/2014, instituant le Système National de Normalisation et du décret n°0341/PR/MIM du 28 février 2013 instituant le Système National de la Conformité aux normes, l'Agence Gabonaise de Normalisation (AGANOR) informe les opérateurs économiques ainsi que les laboratoires publics, privés et les organismes d'inspection capables de réaliser les essais dont les activités s'inscrivent dans la liste des normes rendues d'application obligatoire (voir tableau –ci-dessus), qu'elles doivent procéder à leur enregistrement en vue de la mise œuvre de la procédure de certification obligatoire des produits fabriqués localement.

Pour vérifier l'application des procédures de certification obligatoire du Programme Gabonais d'Évaluation de la Conformité (PROGEC) et des normes rendues d'application obligatoire, l'AGANOR procédera également à des contrôles sur le terrain à partir du 20 novembre 2020, sur l'ensemble du territoire gabonais. Dans le cadre du PROGEC, les importateurs assujettis au PROGEC de 2016 à 2020, doivent avoir à leur disposition, les certificats de conformité délivrés par les opérateurs de certification mandatés par l'AGANOR.

Les fabricants des produits, les prestataires des services locaux soumis aux normes rendues obligatoires et les laboratoires publics, privés et les organismes d'inspection capables de réaliser les essais, doivent se faire enregistrer à l'AGANOR dans les meilleurs délais.

Pour ce faire, les opérateurs économiques et détenteurs de laboratoires pourront se faire enregistrer ainsi qu'il suit :

- Par mail à : [evaluation.conformite@aganor-gabon.com](mailto:evaluation.conformite@aganor-gabon.com) en indiquant le nom de la structure, le nom du responsable de la structure, les contacts mail et téléphonique, la situation géographique de la structure, le secteur d'activité ;
- Via les plateformes numériques suivantes : Site internet : <https://aganorgabon.com/> et Facebook : [@aganorgabon](https://www.facebook.com/aganorgabon).

### LISTE DES NORMES RENDUES D'APPLICATION OBLIGATOIRE

N°	REFERENCE DE LA NORME	TITRE DE LA NORME	REFERENCE REGLEMENTAIRE	
<b>CT1. COMITE TECHNIQUE PRODUITS ALIMENTAIRES</b>				
1	NGA 13500 : 2011	Etiquetage des denrées alimentaires préemballées	Arrêté n°096/MMI du 09 mars 2016 portant sur l'application obligatoire des normes des produits alimentaires.	
2	NGA 13517 : 2013	Les aliments diversifiés de l'enfance (« BABY FOODS »)		
3	NGA 13551 2013 :	Ceufs de poule en coquille propres à la consommation		
4	NGA 13518 :2013	Les préparations destinées aux nourrissons et les préparations données à des fins médicales spéciales aux nourrissons		
<b>CT2. COMITE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS</b>				
5	NGA ISO 6935 – 1: 2007	Aciers pour l'armature du béton - Barres lisses	Arrêté n°095/MMI du 09 mars 2016 portant sur l'application obligatoire des normes dans le secteur du bâtiment du génie civil	
6	NGA ISO 6935 – 2: 2007	Aciers pour l'armature du béton - Barres à verrous		
7	NGA ISO 6935 – 3: 2007	Aciers pour l'armature du béton - Treillis soudés		
8	NGA 197-1	Ciment- partie 1: composition spécifications et critères de conformité des ciments courants		
9	NGA 413-1	Ciment à maçonner – partie 1 : composition, spécifications et critères de conformité		
10	NGA 206	Béton – Spécification, performances, production et conformité.		
11	NGA 934-1 :	Adjuvants pour béton, mortier et coulis – Partie 1 : Exigences communes.		
12	NGA 934-3+A1	Adjuvants pour béton, mortier et coulis – Partie 3 : Adjuvants pour mortier de montage - Définition, exigences, conformité, marquage et étiquetage		
13	NGA 12620+A1 :	Granulats pour béton.		
<b>CT3. COMITE TECHNIQUE TOURISME ET ACTIVITES CONNEXES</b>				
14	NGA 511	Conditions d'Hygiène dans les Etablissements de restauration : Exigences générales		Arrêté n°097/MMI du 9 Mars 2016 portant sur l'application obligatoire de la norme NGA 511 Conditions d'Hygiène dans les Etablissements de restauration.
<b>CT10. SANTE ET GENIE PHARMACEUTIQUE</b>				
15	NGA 2000 : 2020	Masques barrières- Guides d'exigences minimales, de méthodes d'essais, de confection et d'usage		Arrêté n°0705/20/MTCPMEI/AGANOR du 20 avril 2020 portant application obligatoire de la Norme Gabonaise NGA 2000 Masques barrières-Guide d'exigences minimales, de méthodes d'essais, de confection et d'usage.
16	NGA 2001 : 2020	Equipement de protection individuelle : visières-Exigences et essais	Arrêté n°2017-20/MCPMEI du 4 Aout 2020 Portant application obligatoire des Normes Gabonaises NGA du Comité Technique CT 10.	
17	NGA 2002 : 2020	Hydro-alcooliques-Exigences pour la production locale des solution et gels hydro alcooliques		
<b>NORME EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE ET SES NORMES D'ESSAIS</b>				
18	NGA ISO 11357-1	Analyse calorique différentielle (DSC) partie 1 : Principes généraux	Arrêté n°2017-20/MCPMEI du 4 Aout 2020 Portant application obligatoire des Normes Gabonaises NGA du Comité Technique CT 10.	
19	NGA ISO 11357-2	Analyse calorique différentielle (DSC) partie 2 : détermination de la température et la hauteur de palier de transition vitreuse		
20	NGA ISO 11357-3	Analyse calorique différentielle (DSC) partie 3 : détermination de la température et l'enthalpie de fusion transition vitreuse		
21	NGA ISO 11358-1	Plastiques –thermogravimétrie (TG)des polymères partie 1 : principes généraux		
22	NGA ISO 175	Plastiques-méthodes d'essai pour la détermination des effets de l'immersion dans produits chimiques liquides		
23	NGA ISO 2528	Matériaux en feuilles – détermination du coefficient de transmission de la vapeur d'eau – Méthode (de la capsule) par gravimétrie		
24	NGA ISO 4593	Plastiques –Film et feuille-Détermination de l'épaisseur par examen mécanique		
25	NGA ISO 527-1	Plastique – Détermination des propriétés en traction partie : Principes généraux.		



“Votre passerelle vers la Qualité”

ESPRIT D'EQUIPE - RESPONSABILITE - QUALITE

Fait à Libreville, le 21 octobre 2020

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

